

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	41 (1912)
Heft:	10
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En offrant au public ses recueils de thèmes allemands, première et deuxième partie, l'auteur a exposé les raisons de son entreprise, à laquelle d'ailleurs le public a accordé un favorable accueil. Aujourd'hui, il publie la partie destinée aux élèves des classes supérieures ; elle se distingue des précédentes par un caractère anecdotique moins accentué ; elle emprunte davantage à l'histoire et à la littérature. Le volume se termine par une liste des mots employés les plus difficiles avec leur signification. En tête de chaque exercice, l'auteur indique les parties correspondantes de sa grammaire.



CHRONIQUE SCOLAIRE

† **M. Brunisholz, instituteur.** — M. l'inspecteur Perriard et le personnel enseignant du IV^{me} arrondissement scolaire viennent de perdre leur cher et dévoué collègue. M. Eugène Brunisholz, instituteur à Rueyres-St-Laurent. Le défunt avait reçu en partage le don précieux d'une belle intelligence. Pendant ses études à l'Ecole Normale, il s'était fait remarquer par ses talents naturels et une grande facilité de conception. Il est mort dans un âge où il aurait encore pu rendre de nombreux services à la cause de l'instruction primaire. Il a succombé après une longue maladie, muni de tous les secours de la religion. L'enterrement a eu lieu le 6 mai à Orsonnens. De nombreux instituteurs ont assisté aux funérailles. M. Brunisholz laisse une veuve et quatre enfants, dont il était l'unique soutien.

A teneur de l'article 24 des statuts de la société de secours mutuel du corps enseignant, nous nous permettons de rappeler aux sociétaires qu'ils seront mis prochainement à contribution pour venir en aide à la famille si cruellement éprouvée du défunt. Le rôle de notre société dans les circonstances parfois très pénibles qui suivent le décès du soutien de la famille, est l'expression de la plus haute charité chrétienne tout en étant un bel acte de solidarité. La cotisation extraordinaire de 1 fr. sera, en conséquence, perçue par le caissier, en même temps que le rembours semestriel du 1^{er} juillet prochain. Nous prions chacun d'y réservé le meilleur accueil.

Les membres du corps enseignant qui ne font pas partie du secours mutuel peuvent aussi, cela va sans dire, manifester leur sympathie à leur collègue défunt en nous faisant parvenir également leur petite obole. C'est une occasion pour eux de demander en même temps leur adhésion à notre mutualité.

Ant. BONDALLAZ.

Confédération. — *Enseignement commercial.* — L'assemblée générale de la Société suisse pour l'enseignement commercial est convoquée à Saint-Gall pour les 9 et 10 juin, afin de siéger en même temps que la Société suisse des maîtres d'écoles commerciales.

Soleure. — *Une gentille farce de 1^{er} avril.* — Le premier avril passé, l'école secondaire de Hägendorf avait ses examens. Au dîner qui suivit, l'un des membres de la commission, le maître-boulanger Léopold Wyss, prit la parole et raconta que depuis 40 ans il s'occupait de l'invention d'un fusil pour l'infanterie et que ses recherches venaient d'être couronnées de succès. Il tira ensuite de sa poche un paquet de cartouches et demanda à l'inspecteur de l'ouvrir avec précaution. L'inspecteur dénoua la ficelle pendant que les autres personnes s'écartaient prudemment. Les cartouches apparaissent enveloppées dans du papier blanc, mais au lieu de dynamite, elles renfermaient chacune 50 napoléons flamboyants neufs. Il y en eut une pour le fonds d'école, une autre pour chacun des deux maîtres et une quatrième pour le secrétaire de la commission.

Berne. — Le canton de Berne souffre d'une pléthora de maîtres secondaires. Suivant une statistique dressée par le Département de l'Instruction publique, les candidats ayant subi leurs examens sont quatre fois plus nombreux que les postes disponibles et le canton possède suffisamment de professeurs pour pouvoir renouveler, en l'espace de six ans, tout son personnel secondaire.

— Les examens de diplôme primaire pour le Jura bernois se sont terminés le 30 mars à Porrentruy. Seize élèves de l'Ecole Normale de Porrentruy et un de l'Ecole Normale de Hauterive ont reçu le diplôme. Dix jeunes filles de l'Ecole secondaire de Porrentruy et neuf de celle de Saint-Imier ont obtenu le brevet primaire. Pour ces trente-six maîtres et maîtresses, il y a vingt-quatre places vacantes à l'heure actuelle dans le Jura bernois.

Le Conseil exécutif a réélu, pour une nouvelle période, le directeur et les maîtres de l'Ecole Normale de Porrentruy. Le gouvernement n'a pas jugé opportun de retirer sa confiance à M. le directeur Marchand; il a été réélu malgré la campagne entreprise dans certains journaux radicaux du Jura et malgré la brochure publiée à la Chaux-de-Fonds, dans laquelle d'ardents adversaires contestent sa compétence pédagogique et littéraire.

Argovie. — Comme leurs collègues tessinois, les instituteurs du Kulturkanton attendent en vain depuis de longues années une amélioration de leur traitement. Le Conseil d'Etat proposait un minimum de 2,000 fr. Le Grand Conseil l'a ramené à 1,800 fr. à une grande majorité. Et encore les maîtres devront-ils attendre pour l'obtenir que le peuple ait bien voulu consentir à une augmentation du taux des impôts, l'Etat ne pouvant consentir à une augmentation des dépenses que lorsqu'il saura comment y subvenir.

Appenzell. — *Une charmante tradition.* — Il est d'usage, en Appenzell-Intérieur, de donner chaque année aux élèves qui sortent de l'école un jeune arbre fruitier. Cette distribution se fait le jeudi-saint. Elle a eu lieu le 4 avril dernier, à Appenzell. Tous les écoliers émancipés cette année se sont donc rendus dans leur petite capitale pour y recevoir le cadeau du gouvernement. Afin que le but que se proposent les sages initiateurs de cette coutume soit pleinement atteint, les écoliers assistent, l'après-midi du jeudi-saint, à un cours pratique d'arboriculture donné par un homme compétent. Puis chacun rentre chez soi, et s'en va planter dans le verger paternel l'arbrisseau qu'il ne cesse dès lors d'entourer d'un soin jaloux.

Deux cents arbres sont ainsi distribués chaque année aux jeunes Appenzellois à leur entrée dans la vie pratique, ce qui n'est pas sans contribuer à la prospérité des vergers de cet idyllique coin de pays.

Vaud. — Depuis environ dix ans, le corps enseignant primaire vit paisiblement, mais maigrement. C'est la constatation qu'il faut faire; à responsabilité et travail égaux, un employé cantonal ou fédéral et surtout de l'industrie privée est plus payé qu'un instituteur. Combien de ceux-ci ne voient-ils pas de leurs élèves qui, après un bref apprentissage, occupent une situation meilleure qu'eux-mêmes? Une jeune fille qui a passé trois années à l'Ecole normale et qui consent à vivre en recluse dans un lointain village gagne mille francs pour débuter; c'est trop peu; nous pourrions citer de jeunes institutrices qui, faisant un remplacement de plusieurs mois, payaient à un agriculteur 75 fr. de pension et logement par mois; comme elles recevaient 83 fr. 33, il leur restait 8 fr. 33 pour le vêtement et autres dépenses!

Ce ne sont pas des cas isolés. C'est pourquoi le comité central de la Société pédagogique vaudoise a prié les sections de district de discuter s'il valait mieux prier l'Etat d'augmenter le traitement ou la pension de retraite.

La pension de retraite aurait grand besoin d'être revue. Un instituteur chargé de famille ne peut pas faire des économies pendant le temps qu'il enseigne et, quand il a accompli ses trente ans d'enseignement, on comprend qu'il ne puisse se résoudre à se retirer pour ne recevoir plus que 900 fr. par ans. C'est pourquoi depuis sept à huit ans un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices demeurent à leur poste alors qu'ils pourraient avoir droit à leur retraite. Cette situation n'est point sans danger pour le recrutement à l'Ecole normale et pour la bonne marche en général de nos écoles primaires. L'idéal serait de procéder à une élévation simultanée des traitements et de la pension de retraite.

(*Gazette de Lausanne.*)

Zurich. — *Le cas du professeur Færster.* — On s'entre-tient beaucoup dans les centres universitaires et même dans le grand public zurichois, de la disgrâce du professeur Færster, un savant dont la réputation a pénétré bien au delà de nos frontières, un homme qui est une autorité en matière de philosophie et de pédagogie. Il y a quatre ans, le professeur Færster refusait un appel très élogieux de l'Université de Prague et à cette époque-là, sa décision de rester à Zurich fut saluée avec une satisfaction unanime.

Depuis un certain temps, le professeur Færster est en butte à des attaques, inqualifiables parce qu'elles se cachent sous le masque de l'anonymat. Des insinuations calomnieuses qui circulent sur son compte ont été accueillies par les autorités, qui traitent le professeur Færster avec une rigueur et une injustice qui soulèvent, dans le monde universitaire, de vives protestations.

Depuis son refus d'aller à Prague, le professeur Færster n'a pu obtenir de la Direction de l'Instruction publique ni une chaire à l'Université de Zurich, ni même l'autorisation de faire porter son enseignement sur tout le domaine de la pédagogie. Le département n'a voulu reconnaître, ni ses œuvres pédagogiques dont la haute valeur est reconnue par tout le monde savant, ni son appel à Prague, approuvé à l'unanimité par la Faculté de philosophie. La demande de M. Færster a été appuyée par la majorité des professeurs de la Faculté zurichoise de philosophie ; une forte minorité y a fait opposition en alléguant les soi-disant « tendances catholiques » du professeur Færster ; la commission de l'Université s'est rangée à l'avis de la majorité en faisant valoir des motifs de tolérance et de liberté de l'enseignement.

Le Département de l'instruction publique n'a tenu aucun

compte de ces vœux en disant que les écrits de M. Förster dénotent un tel manque de fixité dans ses idées sur l'enseignement qu'on doit en conclure qu'il ne possède pas la rigueur et la fermeté spécialement désirables pour un professeur de pédagogie.

Une telle censure des autorités administratives, observent les *Hochschul-Nachrichten* auxquelles nous empruntons les renseignements qui précèdent, n'est pas digne d'un Etat moderne et républicain.

A la suite de ces procédés, M. Förster a abandonné son enseignement, aussi bien à l'Université qu'à l'Ecole polytechnique.
(Gazette de Lausanne.)

France. — *Le chapitre des illettrés.* — Ce n'est pas un organe « vendu à la réaction et aux curés », c'est le *Temps* en personne qui constate la faillite de l'enseignement primaire. Ecouteons la confession :

« Ainsi la France, depuis trente ans, s'était couverte d'écoles comme autrefois d'églises, dans un élan d'enthousiasme de foi moderne ; elle avait et fait l'instruction primaire gratuite, consacré un budget annuel de 120 millions et plus aux traitements des instituteurs, employé 112,000 maîtres environ à loger dans 5 millions de petites têtes le rudiment des connaissances indispensables. Résultat : de 11,000 à 14,000 illettrés sous les drapeaux ! Alors les équivoques, les distinguos se mirent de la partie. Ne pouvant plus en dormir, on chicana. On chicana les statistiques qui, favorables, sont sans répliques, et contraires sans valeur précise. On fit la distinction des statistiques civiles et militaires, des inscrits et des conscrits, etc... »

« Le mal est grand, puisqu'à ces chiffres constatés il faudrait encore ajouter celui des insoumis parmi lesquels un certain nombre doivent ignorer l'art de la lecture et celui de tracer leur pensée sur l'ardoise. Bref, le déchet s'accroît : réfractaires de l'école, du régiment, du travail, nomades, vagabonds, coureurs de grands chemins. Le mal est grave, d'abord parce que nous voyons trop grand. Au lieu de tout entreprendre à la fois, que ne commençons-nous par assurer les institutions établies ! Que ne le faisons-nous avec méthode et franchise ! Le nombre des illettrés augmente ? Reconnaissons-le sans plaisir, mais sans chicane : et avisons. »

Oui, avisons, en fermant encore quelque école congréganiste et « ignorantine » !

— Le ministère de l'instruction publique communique la statistique des étudiants inscrits dans les facultés et écoles

d'enseignement supérieur au commencement de la présente année. En voici les résultats globaux ?

Les facultés de droit comptent 15,835 Français, 1,192 étrangers, 142 étudiantes ; au total 17,169 (dont 7,506 à Paris).

Facultés de médecine : 7,005 Français, 1,260 étrangers, 865 étudiantes ; au total 9,130 (dont 4,930 à Paris).

Ecoles de plein exercice et écoles préparatoires de médecine et de pharmacie : 1,841 Français, 41 étrangers, 134 étudiantes ; au total 1,656 étudiants.

Facultés des sciences : 5,118 Français, 1,345 étrangers 534 étudiantes ; au total 6,997 (dont 2,000 à Paris).

Faculté des lettres : 4,605 Français, 1,704 étrangers, 2,194 étudiantes ; au total 8,503 (dont 4,252 à Paris).

Ecole supérieure et facultés mixtes de pharmacie : 1,334 Français, 24 étrangers, 40 étudiantes ; au total 1,398 (dont 723 à Paris).

Les universités françaises ont donc une population totale de 44,853 étudiants, dont 19,411 pour la seule université de Paris. Les étrangers sont au nombre de 5,566, les étudiantes 3,909.

Allemagne. — La librairie allemande exporte, bon an, mal an, pour environ cinquante millions de marcs de publications tant scientifiques que littéraires. Les pays du nord, Suède, Norvège, Danemark et Hollande sont ses plus forts clients. La France, au contraire, et l'Angleterre, ne sont comparativement que de petits consommateurs ; l'Angleterre, avec huit fois plus d'habitants, importe à peine pour la même somme que la Suède. Voici les chiffres que les principaux pays européens font gagner à la librairie allemande : Autriche-Hongrie 20,850,000 M. ; Suisse 6,840,000 ; Russie 4,827,000 ; France 2,544,000 ; Grande-Bretagne 1,515,000 ; Italie 992,000 ; Espagne 189,000. La production du livre dépasse en Allemagne celle de *tous les autres pays civilisés* à la fois.



CHANTS A METTRE A L'ÉTUDE

ANNÉE SCOLAIRE 1912-13.

A. — 1^o *Sempach.* — 2^o *Sur nos monts.* — 3^o *Un ami invisible.* — 4^o *La cloche du soir.*

N.-B. — Ces chants se trouvent dans le *Recueil de chants pour l'école et la famille*, 4^{me} édition. — On peut aussi se